



*Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire approuvant le
SCoT en date du 20 décembre 2023.
Régis Banquet, Président.*



Annexe 3 : **Résumé non-technique**

SOMMAIRE

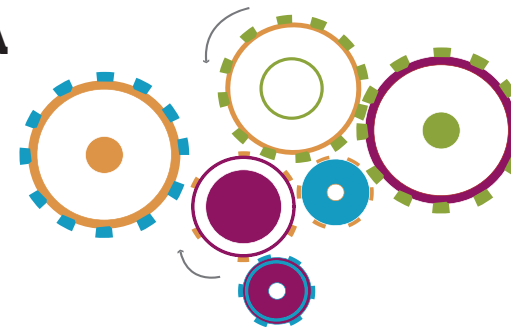
PRÉAMBULE	3
UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN CONTINUE	5
LES ENJEUX DU TERRITOIRE	6
JUSTIFICATION DU PROJET	14
ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET	28



PRÉAMBULE

L'agglomération de Carcassonne (83 communes, environ 113 900 habitants) réalise son Schéma de Cohérence Territoriale. Ce document stratégique a pour objectif d'accompagner les dynamiques du territoire. Il vise à proposer un cadre global cohérent et équilibré de l'action publique, notamment pour l'aménagement du territoire.

QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) ?



JUSQU'OU SE PROJETTE LE SCOT ?

20 ans, jusqu'en 2042

Cette durée permet d'envisager les équilibres entre les communes.

QU'EST CE QUE LE SCOT ?

Le SCOT est une stratégie commune, une **feuille de route pour la communauté d'agglomération**, permettant de coordonner les politiques publiques.

Les grands projets d'aménagement et les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles avec le SCOT.

QUELLES PIÈCES DANS LE SCOT ?

Diagnostic du territoire

Objectifs

- Établir un état des lieux sur chaque sujet
- Définir les enjeux

Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Objectifs

- Donner les grandes orientations de développement et de gestion du territoire

Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Objectifs

- Donner les grands principes pour mettre en œuvre le PAS
- Définir une logique spatiale d'aménagement
- Ecrire une « recette » pour élaborer un PLUi

- Offre d'habitat
- Offre de services et de mobilités
- Complémentarité de chaque commune
- Dynamiques écologiques, énergétiques et climatiques
- Équipements et commerces
- Besoins alimentaires locaux et agriculture
- Paysages, patrimoines et espaces publics

POUR RÉSUMER, LE SCOT C'EST :

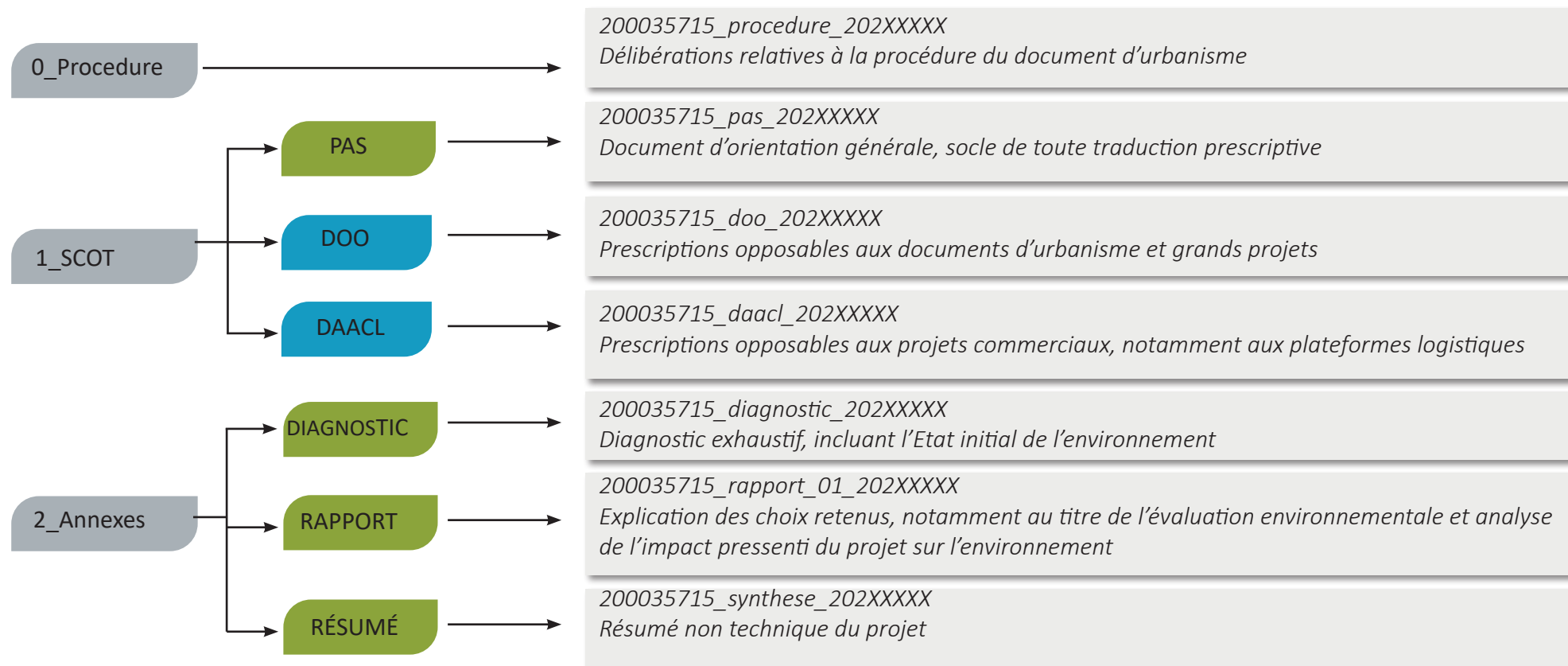
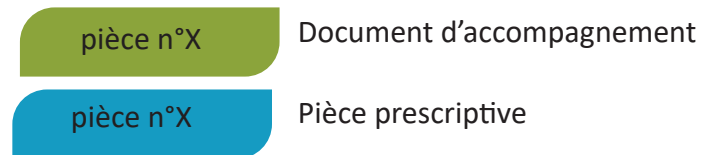
- Un **projet de territoire transversal** permettant une interprétation locale.
- Un document **guidant les règles locales pour garantir une cohérence entre les projets sur le territoire intercommunal.**



UN DOSSIER ADMINISTRATIF COMPOSÉ DE PLUSIEURS PIÈCES

Le dossier suit une organisation recommandée par le Conseil National pour l'Information Géographique. Il comprend des pièces non prescriptives, utiles pour expliquer la démarche, ainsi que des pièces prescriptives, qui ont une valeur juridique pour guider l'écriture des PLU et instruire les grands projets.

Clé de lecture



UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN CONTINU

UNE DÉMARCHE EN CONTINU, TRADUITE DANS PLUSIEURS DOCUMENTS

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale comprend une évaluation environnementale de ses incidences possibles sur l'environnement. Cette procédure est encadrée, notamment par le Code de l'Urbanisme.

Au titre de cette évaluation environnementale, le SCoT doit :

- Résumer les objectifs du document
- Décrire son articulation avec les documents cadres avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte
- Analyser l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution
- Décrire et évaluer les incidences notables que pourrait avoir le document sur l'environnement, notamment sur des espaces sensibles
- Présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives
- Exposer les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu.
- Définir des modalités de suivi afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées.

Le présent document vise à synthétiser ces points en insistant sur les principales mesures.

Résumé des objectifs du document

Cf. pages suivantes, notamment à compter de la p.25-26 et la description des orientations retenues.

Choix du parti d'aménagement

Différents principes d'aménagement ont été considérés au moment de la phase prospective. Parmi ces scénarios, l'un d'entre eux a été choisi et détaillé notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement. L'annexe 2 « justifications », sections « justification du projet / scénarios envisagés et orientations retenues » présente ces choix.

Articulation avec les documents cadres

Le SCoT est un document phare de la planification territoriale française. Il a pour vocation d'intégrer les principaux documents cadres élaborés à des échelles plus importantes : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durables et

d'Égalité des Territoires ou encore le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux figurent parmi ceux-ci.

Le SCoT n'est pas écrit ex nihilo : il décline ces orientations à grande échelle. Celles-ci ont été présentées aux élus aux différentes phases afin d'inscrire leur document en réaction à ces orientations. L'annexe 2 « justifications », section « articulation avec les documents cadres existants » détaille cette articulation.

Analyse et perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement est un terme technique qui renvoie à l'idée de décrire les caractéristiques des milieux et de souligner des enjeux à prendre en compte, qu'ils soient relatifs à la biodiversité, aux risques, etc. Ce travail a été réalisé au début de l'étude, en associant des partenaires pour mieux relever les spécificités locales. L'état initial et son analyse sont présentés au sein de l'annexe 1 « Diagnostic et Etat initial de l'environnement » et de l'annexe 2 « justifications » (section Synthèse des enjeux / Perspectives d'évolution du territoire). Une approche globale des enjeux est proposée dans le présent document

Incidences notables

Le projet doit montrer comment il analyse son impact sur les milieux, notamment en réaction aux enjeux soulignés par l'état initial de l'environnement.

Ce travail est réalisé en continu, dès la formulation d'orientations. Il est présenté dans l'annexe 2 « justifications », section « analyse de l'impact du projet ». Une vision globale est proposée dans le présent document.

Mesures d'évitement / réduction / compensation

Le document doit pointer quelles mesures il met en œuvre pour éviter/ réduire ou compenser son impact pressenti. Ce travail a été réalisé en parallèle de l'identification des incidences, pour y répondre. Il est illustré dans la même section que l'analyse des incidences.

Modalités de suivi

Afin d'adapter éventuellement le document, des indicateurs de suivi et diverses modalités sont précisées dans le document « justification », section « dispositif de suivi ».



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

UN TERRITOIRE D'ARTICULATIONS EN DEVENIR DANS UN CONTEXTE DE NOUVELLE RÉGION

Carcassonne Agglo bénéficie d'une position centrale dans la nouvelle Région Occitanie mais peine encore à s'affirmer entre les deux métropoles régionales.

Carcassonne Agglo bénéficie d'une forte attractivité internationale liée à la Cité et au Canal du Midi mais celle-ci profite peu aux communes hors de la ville-centre du fait d'une offre d'hébergement peu diversifiée et de la durée de séjour écourtée.



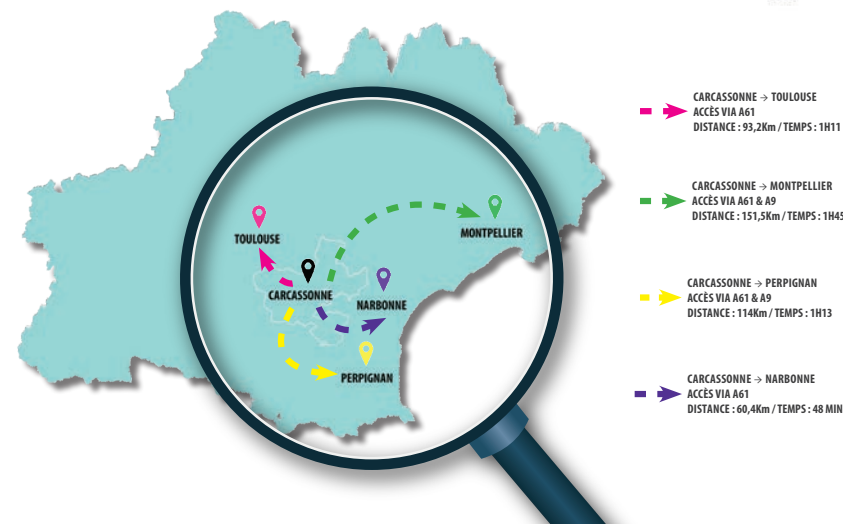
La Cité Médiévale de Carcassonne

Source : Cittànova, Office de tourisme de Carcassonne Agglo, 2017



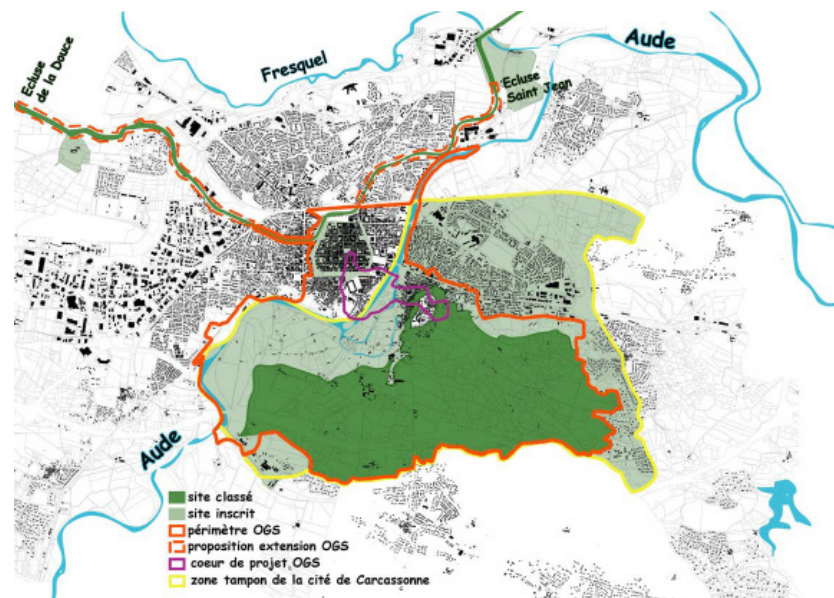
Le canal du Midi

CARCASSONNE AGGLO AU CŒUR DE L'OCCITANIE



Carcassonne Agglo au Cœur de l'Occitanie

Source : Carcassonne Agglo, Janvier 2017



Opération Grand Site Carcassonne / Cartographie des périmètres

Source : Syndicat mixte du Grand site de la Cité de Carcassonne, Novembre 2016



Enjeux déduits :

- E1 : S'appuyer sur le positionnement central au sein de la nouvelle région pour capter entreprises et événements régionaux
- E2 : Construire les collaborations avec la métropole toulousaine notamment sur le volet économique et universitaire
- E3 : S'affirmer face à Narbonne
- E4 : Etre acteur de la stratégie de développement régionale
- E5 : Améliorer la connexion de Carcassonne Agglo aux réseaux nationaux
- E6 : Développer l'attractivité de l'agglomération et son niveau d'équipement pour capter les flux (tourisme, économie...)
- E7 : Valoriser le rôle structurant de la gare de Carcassonne
- E8 : Conforter l'offre aéroportuaire et la liaison avec le centre-ville de Carcassonne
- E9 : Développer la visibilité de Carcassonne Agglo
- E10 : Conforter le tourisme d'affaire sur le territoire
- E11 : Valoriser l'offre touristique en-dehors du centre-ville de Carcassonne
- E12 : Diversifier l'offre d'hébergement touristique, notamment pour l'accueil de groupes
- E13 : Allonger la saison touristique en-dehors de l'été

UN TERRITOIRE RICHE DE SES CONTRASTES PHYSIQUES, CLIMATIQUES, BIOLOGIQUES ET PATRIMONIAUX

Carcassonne Agglo compte de nombreux atouts patrimoniaux naturels et bâtis qui rayonnent à grande échelle par leurs différentes labélisations. Des opérations de mise en valeur sont en cours mais ce patrimoine est menacé par l'urbanisation récente.

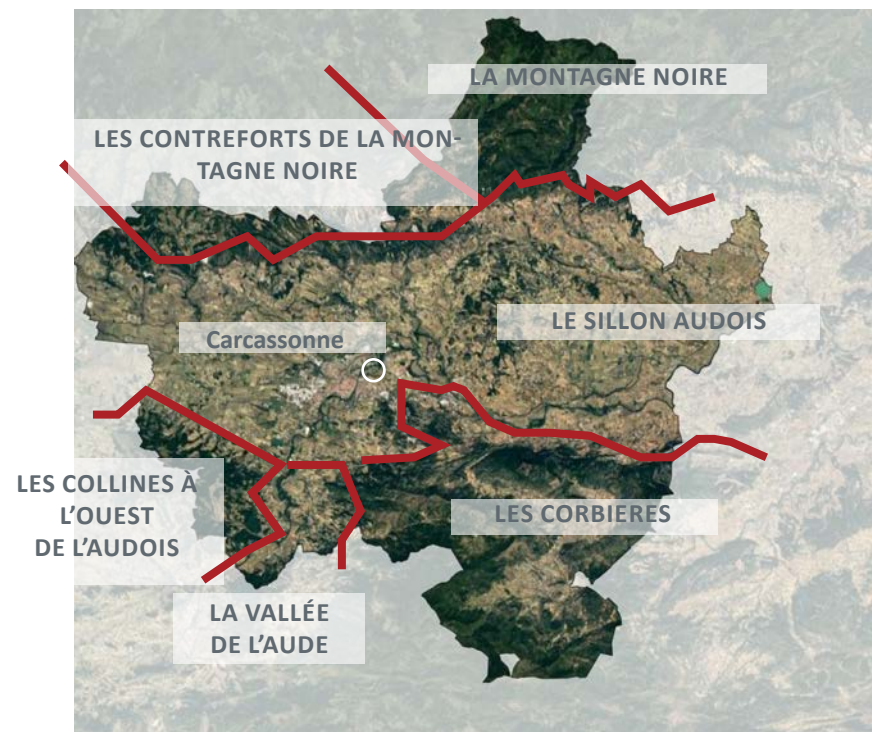
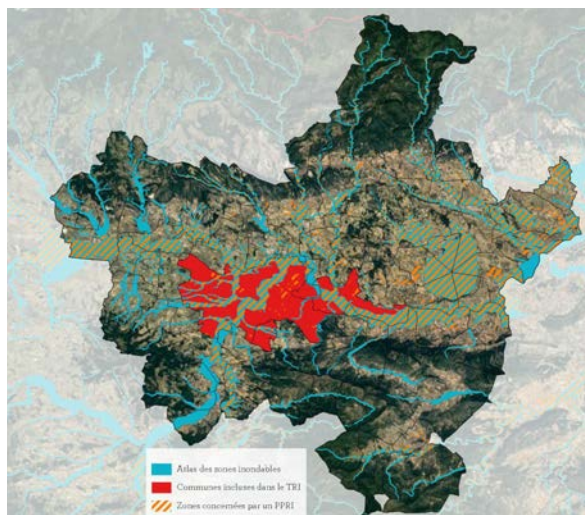
Des paysages variés sont formés par le relief et l'hydrographie mais aussi par l'agriculture et les villages traditionnels. L'urbanisation et le changement climatique font évoluer rapidement ces paysages vécus.

La trame verte et bleue est le support d'une biodiversité riche et reconnue. Cependant, les milieux souffrent du réchauffement climatique et de l'urbanisation qui fragilisent les corridors écologiques existants. Le sillon audois, surexploité par l'homme, marque une coupure nette dans cette trame.

Carcassonne Agglo connaît une tension concernant son accès à la ressource en eau qui constitue une problématique centrale pour son développement. Celui-ci est d'ailleurs fortement contraint par de nombreux risques bien identifiés mais dont l'impact est renforcé par le changement climatique et l'urbanisation. De par son relief et son climat, le territoire est toutefois un hôte privilégié pour les énergies renouvelables, lui permettant de viser l'autonomie énergétique en 2050.

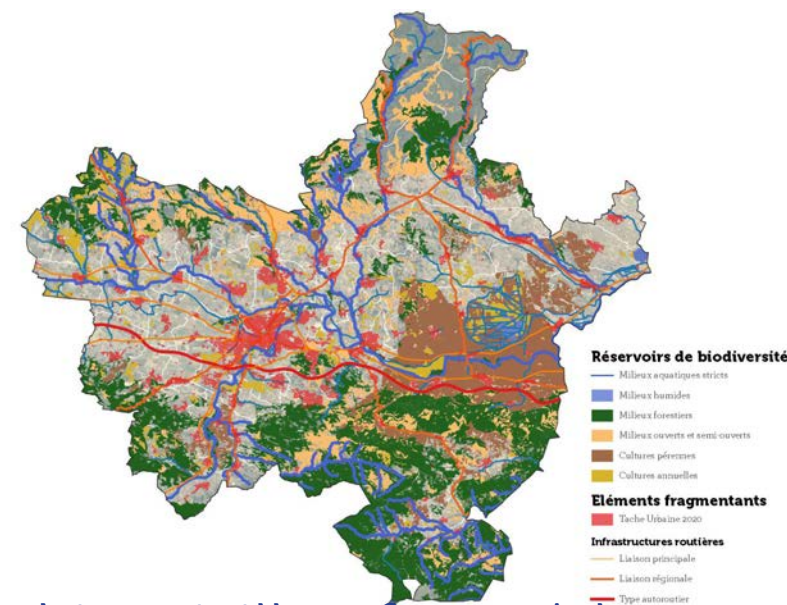
Connaissance du risque inondation

Source : COVADIS, DREAL



Carte des entités paysagère de Carcassonne Agglo

Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon



La trame verte et bleue sur Carcassonne Agglo

Enjeux déduits :

E14 : S'appuyer sur le patrimoine présent sur tout le territoire pour développer l'offre touristique

E15 : Valoriser et protéger le patrimoine naturel et bâti

E16 : Protéger et valoriser le petit patrimoine bâti et les formes urbaines traditionnelles

E17 : Protéger et valoriser les entités paysagères de Carcassonne Agglo

E18 : Intégrer et préserver les caractéristiques paysagères dans les nouveaux aménagements

E19 : Anticiper les effets du réchauffement climatique sur les paysages et notamment sur l'agriculture

E20 : Lutter contre les friches agricoles

E21 : Développer les cultures locales et labellisées

E22 : Favoriser l'usage des matériaux traditionnels

E23 : Lutter contre les îlots insalubres en centralité

E24 : Lutter contre la banalisation des entrées de ville

E25 : Concilier développement et aménagement du territoire et respect de l'intégrité de la Trame verte et bleue

E26 : Protéger les corridors écologiques dans les aménagements

E27 : Développer des continuités écologiques entre le Nord et le Sud de l'Agglomération

E28 : Faire de l'eau dans toutes ses composantes un élément central du projet

E29 : Protéger la ressource en eau et anticiper les impacts de chaque projet

E30 : Préciser les conditions de partage de la ressource et construire une gouvernance participative

E31 : Rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement en eau

E32 : Intégrer les risques et le ruissellement dans les nouveaux aménagements

E33 : Interdire les constructions et aménagements stratégiques dans les espaces aux risques forts

E34 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur les risques (incendie, sécheresse...)

E35 : Entretenir les paysages familiers (agricoles et naturels) pour limiter les risques

E36 : S'inscrire dans une véritable politique de transition écologique

E37 : Réfléchir collectivement aux lieux de la production d'énergies renouvelables

E38 : Devenir un territoire à énergie positive, ressource pour les territoires extérieurs

E39 : Valoriser les ressources locales, notamment issues de l'agriculture, pour la production d'énergie

E40 : Lutter contre la précarité énergétique

E41 : Encourager la rénovation énergétique



Enjeux déduits :

- E42 : Accompagner le vieillissement de la population
- E43 : Anticiper la déprise de certains villages
- E44 : Conforter les actions en faveur des ménages les plus fragilisés
- E45 : Développer l'attractivité résidentielle, notamment de la ville-centre et sur des populations plus jeunes
- E46 : Conforter le rôle de Carcassonne au sein du SCoT
- E47 : Développer les liens entre les acteurs économiques du territoire
- E48 : Accompagner le développement des entreprises locales pour faire émerger des « leaders » économiques
- E49 : Accompagner les reprises des activités agricoles et artisanales
- E50 : Diversifier l'économie carcassonnaise vers davantage de productif
- E51 : Développer les liens entre agriculture et tourisme
- E52 : Accompagner la transition culturelle de l'agriculture
- E53 : Protéger le foncier agricole
- E54 : Encourager les initiatives de développement du maraîchage et des circuits-courts
- E55 : Développer l'offre de formation supérieure
- E56 : Améliorer le niveau de formation des individus
- E57 : Intégrer les campus à la ville (transports en communs, logements, services...)
- E58 : Adapter les formations aux spécificités locales (commerce, numérique, patrimoine...)
- E59 : Renforcer les collaborations avec Toulouse et Montpellier sur la question universitaire
- E60 : Structurer l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises
- E61 : Requalifier les zones d'activités existantes
- E62 : Traiter les friches commerciales

- E63 : Limiter le développement commercial de périphérie
- E64 : Développer une offre qualitative et diversifiée à destination des entreprises
- E65 : Valoriser les savoir-faire et les produits locaux
- E23 : Lutter contre les îlots insalubres en centralité
- E40 : Lutter contre la précarité énergétique
- E41 : Encourager la rénovation énergétique
- E44 : Conforter les actions en faveur des ménages les plus fragilisés
- E66 : Renouveler les quartiers prioritaires les plus anciens
- E67 : Conforter la mixité sociale des quartiers
- E68 : Renforcer le maillage en transport en commun en-dehors de la ville-centre
- E69 : Faciliter la pratique du covoiturage au quotidien
- E70 : Conforter la multimodalité (usage de plusieurs modes de déplacement), notamment autour de la gare et en rabattement pour accéder au centre-ville de Carcassonne
- E71 : Développer et sécuriser les itinéraires piétons et cyclistes
- E72 : Développer et diversifier l'offre de logement social en insistant sur les petits logements
- E73 : S'appuyer sur les technologies numériques pour permettre une diffusion géographique des services (e-administration, e-santé...)
- E74 : Développer la formation professionnelle et non-professionnelle autour des usages du numérique
- E75 : Accompagner le développement du télétravail par la création de tiers-lieux sur tout le territoire
- E76 : Développer l'économie numérique et la digitalisation de l'économie
- E77 : Accompagner le déploiement des technologies

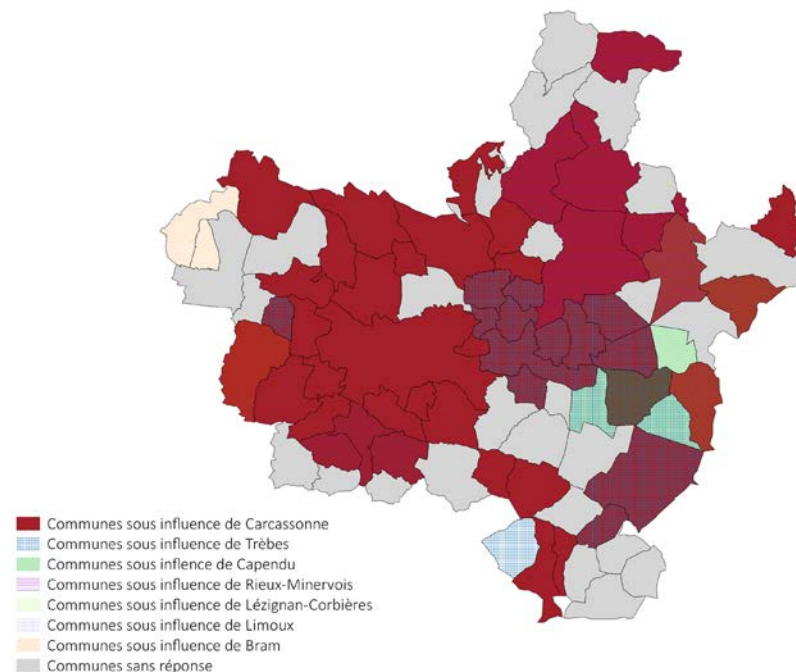


UNE VISION URBAINE À RENOUVELER

Les centres-villes/bourgs connaissent une réelle déprise. Les habitants et les emplois sortent des cœurs de villages et de villes pour se positionner en extension en périphérie. La forte concentration des services et commerces sur Carcassonne renforce la dévitalisation des centralités, la ville-centre trouvant peu de relais. Le phénomène est encore plus fort sur le commerce qui se concentre sur la périphérie de Carcassonne avec des concurrences fortes entre zones qui aboutissent à l'apparition de nombreuses friches.

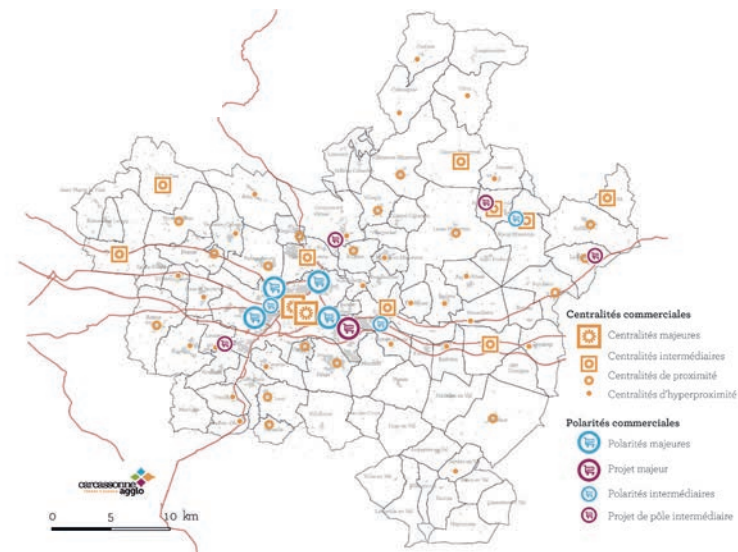
Le marché de l'habitat est peu tendu, principalement alimenté par des mouvements internes au profit de la périphérie de Carcassonne. Cet étalement urbain se traduit par une consommation foncière importante marquée par des lotissements peu denses.

Communes privilégiées pour faire ses achats



Source : Enquête communes, 2017

Typologie de sites commerciaux sur Carcassonne Agglo



Répartition des logements entre résidences principales, secondaires et logements vacants

	Nombre de logements	Part des résidences principales	Part des résidences secondaires	Part des logements vacants
Carcassonne	27 369	83,6 %	5,1 %	11,3 %
Carcassonne Agglo	63 707	82,2 %	7,0 %	10,8 %
Département de l'Aude	263 889	66,0 %	25,4 %	8,5 %
Région Occitanie	3 594 616	76,0 %	15,6 %	8,4 %
France métropolitaine	33 943 137	82,1 %	9,8 %	8,1 %

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Enjeux déduits :

- E23 : Lutter contre les îlots insalubres en centralité
- E40 : Lutter contre la précarité énergétique
- E41 : Encourager la rénovation énergétique
- E43 : Anticiper la déprise de certains villages
- E46 : Conforter le rôle de Carcassonne au sein du SCoT
- E71 : Développer et sécuriser les itinéraires piétons et cyclistes
- E78 : Développer des centres-bourgs attractifs
- E79 : Lutter contre la vacance commerciale et résidentielle
- E80 : Lutter contre l'habitat indigne
- E81 : Renforcer l'accessibilité des centres-bourgs
- E82 : Améliorer l'accessibilité des services à la population (transport en commun, aménagements...)
- E83 : Développer les offres de services mobiles (commerces ou services ambulants, télé-services, roulements...)
- E84 : Anticiper les besoins en équipements face à la transition démographique
- E85 : Mutualiser certains équipements à l'échelle de bassins de vie en organisant leur accessibilité
- E86 : Limiter le développement des périphéries commerciales
- E87 : Développer l'attractivité du centre-ville de Carcassonne (stationnement, diversité de l'offre, cheminements sécurisés, qualité des aménagements...)
- E88 : Accompagner le maintien du dernier commerce
- E23 : Diversifier l'offre de logements notamment vers les petits logements et le collectif
- E53 : Protéger le foncier agricole
- E78 : Lutter contre la vacance commerciale et résidentielle

E89 : Renforcer l'offre en logement social

E90 : Limiter la périurbanisation et l'étalement urbain

E91 : Relancer la dynamique de construction de logement notamment sur le collectif

E92 : Accompagner les primo-accédants

E93 : Améliorer la qualité des entrées de ville en travaillant les normes architecturales des opérations

E77 : Accompagner le déploiement des technologies



JUSTIFICATION DU PROJET

SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉS

A la fin de la phase de diagnostic, en décembre 2017, les élus ont été invités à réfléchir à l'armature du territoire. Le résultat des échanges a permis de construire trois modèles de développement qui ont ensuite été soumis à la discussion des élus :

- **Un scénario (1) «Rayonnement»**, renforçant le rôle de Carcassonne et du centre urbain, permettant d'affirmer le rôle de Carcassonne à l'échelle régionale
- **Un scénario (2) «Complémentarité»**, faisant émerger des relais de services et d'emplois au coeur des sous-territoires de l'agglomération
- **Un scénario (3) «Coopération»**, reconnaissant la mosaïque d'entités composant l'agglomération, en écho aux bassins de vie de l'agglomération

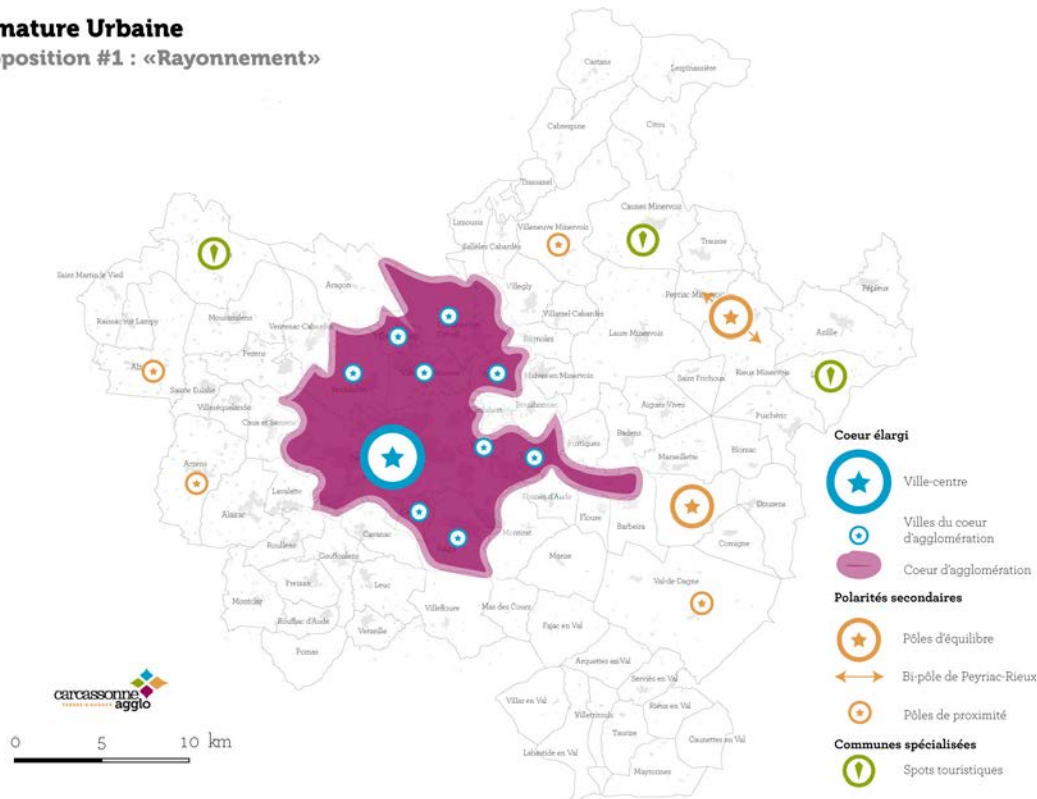


Scénario (1) : «Rayonnement»

La proposition « Rayonnement » s'appuie sur une armature territoriale qui vient fortement appuyer le rôle de la ville-centre et de sa périphérie au sein de l'agglomération. Elle contribue au rayonnement de l'agglomération en concentrant l'offre sur le coeur d'agglomération.

- Le développement est renforcé sur le coeur d'agglomération aux dimensions élargies afin de conforter la visibilité de l'agglomération à l'échelle régionale et nationale. De fait, les capacités d'accueil résidentielles et économiques sont concentrées sur le coeur d'agglomération.
- Quelques pôles-relais (pôles et bourgs ruraux) viennent offrir une gamme complète ou partielle de services de proximité aux communes voisines.
- Les autres communes disposent dans ce scénario de capacités limitées d'accueil résidentiel.

Armature Urbaine Proposition #1 : «Rayonnement»



Impacts attendus du scénario (1)

CONSOMMATION FONCIÈRE

Réduite Élevée

DIFFICULTÉ DE MOBILISATION DU FONCIER

Réduite Élevée

DENSITÉ PRODUITE

Réduite Élevée

DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX

Limité Important

IMPACTS SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Réduits Importants

IMPACTS SUR L'AGRICULTURE

Réduits Importants

BESOINS EN MOBILITÉ

Réduits Élevés

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Réduite Élevée

RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

Faible Fort

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

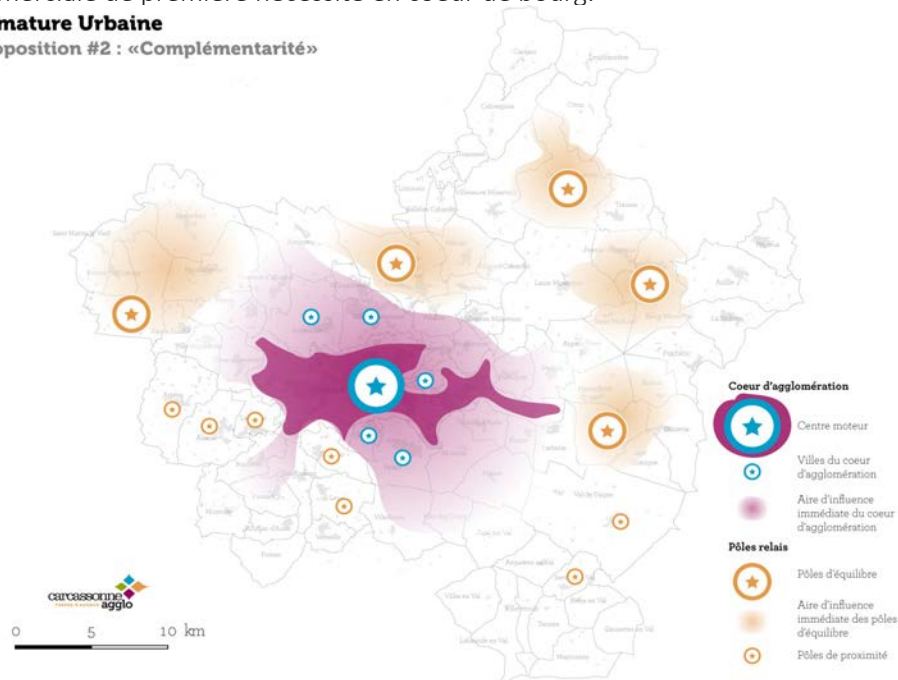
Proximité Rayonnement

Scénario (2) : « Complémentarité »

La proposition « Complémentarité » s'appuie sur une armature territoriale qui s'appuie sur les différentes aires d'influences des pôles de proximité. Elle s'articule sur la complémentarité entre chaque échelle de vie. L'armature contribue à la lisibilité de l'offre en foncier et en services à l'échelle de l'agglomération.

- Le développement est conforté sur le coeur d'agglomération qui concentre la gamme la plus dense et diversifiée en termes de services et d'activités économiques. L'articulation entre les deux villes moteurs doit permettre de répondre à la diversité des besoins. Trèbes se positionne dans la conurbation comme la porte d'entrée Est de la ville-centre.
- Les pôles d'équilibre viennent offrir une gamme de services intermédiaires. Leur rôle économique est renforcé notamment à destination des artisans pour offrir un relais de proximité à l'échelle de l'agglomération.
- Les pôles de proximité complètent l'offre des bourgs relais par une offre partielle ou spécialisée en services ou en matière de développement économique à l'échelle des aires d'influences.
- Les autres communes présentent une offre limitée de services. Pour les plus importantes, l'enjeu est de conserver une offre commerciale de première nécessité en coeur de bourg.

Armature Urbaine
Proposition #2 : « Complémentarité »



Impacts attendus du scénario (2)

CONSOMMATION FONCIÈRE



DIFFICULTÉ DE MOBILISATION DU FONCIER



DENSITÉ PRODUITE



DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX



IMPACTS SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE



IMPACTS SUR L'AGRICULTURE



BESOINS EN MOBILITÉ



ACCESSIBILITÉ DES SERVICES



RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



Scénario (3) : «Coopération»

La proposition « Coopération » s'appuie sur une armature territoriale qui recherche la cohérence entre les différents bassins de vie du territoire. Elle s'articule sur la coopération entre chaque niveau d'armature et les différents bassins de vie. Cette armature contribue à la diffusion du développement à l'échelle de l'agglomération.

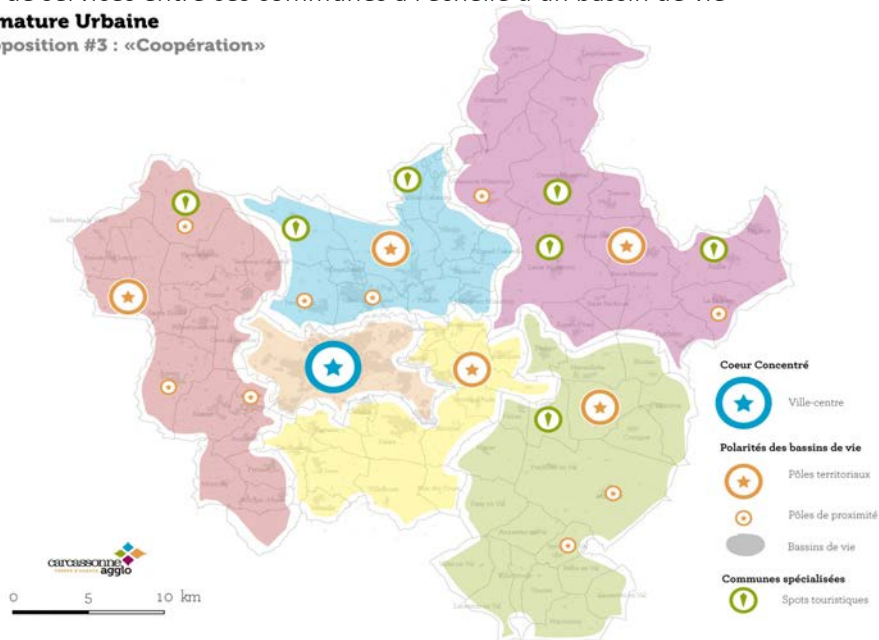
> Le coeur d'agglomération concentre la gamme la plus dense et diversifiée en termes de services et d'activités économiques. Son rôle de rayonnement est conforté par son offre de mobilité diversifiée. Son offre touristique et économique se construit en coopération et complémentarité avec les autres niveaux d'armature.

> Les pôles territoriaux répondent aux besoins de leur bassins de vie tant en termes de services que de développement économique. Ils proposent une offre de services diversifiées notamment en termes de commerce et de santé. Ils ont un rôle économique important à l'échelle du bassin de vie

> Les pôles de proximité proposent une offre de services de première nécessité en matière commerciale et sanitaire. Ils jouent un rôle de relais au sein des bassins de vie. Ils proposent une offre économique de proximité à destination des artisans.

> Les autres communes présentent une offre limitée de services. L'enjeu pour le SCoT est d'organiser les mutualisations de services entre ces communes à l'échelle d'un bassin de vie

Armature Urbaine
Proposition #3 : «Coopération»



Impacts attendus du scénario (3)

CONSOMMATION FONCIÈRE

Réduite Élevée

DIFFICULTÉ DE MOBILISATION DU FONCIER

Réduite Élevée

DENSITÉ PRODUITE

Réduite Élevée

DÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX

Limité Important

IMPACTS SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Réduits Importants

IMPACTS SUR L'AGRICULTURE

Réduits Importants

BESOINS EN MOBILITÉ

Réduits Élevés

ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Réduite Élevée

RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL

Faible Fort

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Proximité Rayonnement



LE SCÉNARIO RETENU

Un scénario qui renforce toutes les centralités en prenant en compte la réalité de bassins de vie cohérents au sein de l'agglomération

Les élus ont échangé sur les différents scénarios possibles en cherchant à les concilier avec les enjeux prioritaires qu'ils avaient identifiés en fin de la phase de diagnostic.

Le scénario (1) répond à la volonté de l'agglomération de peser davantage à l'échelle régionale voire nationale en mettant en avant la ville-centre et les pôles touristiques du territoire. Il a l'avantage de limiter de fait la consommation d'espace et d'encourager le renouvellement urbain sur le cœur d'agglomération. Cependant, il entraîne un fort déséquilibre entre le cœur d'agglomération et les autres territoires au risque d'accélérer la déprise de certains territoires et de renforcer massivement les flux quotidiens vers Carcassonne renforçant le poids des zones périphériques de la ville-centre. Ce scénario semble difficile à concilier avec la volonté du territoire de préserver l'animation de toutes les centralités.

Le scénario (2) renforce le rôle des pôles de l'armature dans le développement de l'agglomération. C'est le scénario le plus équilibré pour les élus mais il ne tient pas compte des sous-territoires fonctionnels de l'agglomération.

Le scénario (3) correspond à la volonté forte de répondre au besoin de proximité pour la population mais il est peu lisible en matière de stratégie collective en faveur du rayonnement du territoire et implique un fort impact sur l'environnement, déjà fragilisé par les conséquences du changement climatique

Les élus souhaitent conforter le rôle des pôles de l'armature de l'agglomération. Le renforcement du centre urbain, constitué de la conurbation entre Carcassonne, Trèbes et Villemoustaussou doit permettre de proposer une offre diversifiée de logements, services, commerces et emplois qui renforcent le rayonnement de l'agglomération et son attractivité à l'échelle nationale. Les autres communes du cœur d'agglomération viennent assurer un relais résidentiel pour compléter l'offre.

La prise en compte des « dialogues du SCoT » autour des polarités intermédiaires (pôles d'équilibre et de proximité) fait émerger des bassins de vie fonctionnels, à l'échelle desquels le territoire peut proposer un développement équilibré en répondant aux besoins de proximité. Cette échelle doit favoriser la préservation des centres-bourgs et leur requalification.

En affirmant les pôles de l'armature, le SCoT cherche à limiter l'impact du développement urbain sur les milieux naturels et agricoles en évitant la dispersion et l'étalement urbain. Le rôle de relais de services, commerces et emplois des polarités intermédiaires doit permettre aussi de limiter les flux quotidiens de voitures individuelles et de permettre la structuration des offres de mobilités alternatives au sein des bassins de vie et en direction du centre urbain. Cela doit à terme permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport



Descriptif de l'armature retenue :

Coeur d'agglomération

Coeur d'agglomération : Le coeur d'agglomération a un rôle prépondérant dans le développement de Carcassonne Agglo en accueillant le développement économique, notamment lié au tourisme et au numérique mais aussi les services métropolitains (Centre des Congrès, Administrations...). Il est la porte d'entrée privilégiée du territoire pour les touristes et les nouveaux habitants.

Ville-centre : La ville de Carcassonne concentre les habitants, les services et les emplois. Elle joue un rôle structurant à l'échelle de l'Agglomération, notamment en termes d'accessibilité des services (santé, éducation, commerce...). Elle est au coeur du rayonnement de l'Agglomération grâce aux aménités qu'elle offre.

Centre urbain : Le centre urbain joue un rôle moteur au sein de l'agglomération. Composé de la conurbation de la ville-centre, Trèbes et Villemoustaussou, le centre-urbain concentre les services et les logements. Il propose notamment une offre d'accueil diversifiée pour répondre aux besoins de tous les publics, et notamment les plus fragiles (personnes âgées, personnes précaires...). Afin de conforter l'accès aux services, il est l'objet d'un vrai enjeu de déploiement du réseau urbain.

Autres communes du coeur d'agglomération : Sous influence directe du centre urbain, elles ont une vocation principalement résidentielle.

Polarités intermédiaires

Pôles d'équilibre : Pôles structurants à l'échelle locale, ils proposent une offre de service intermédiaire qui vient répondre aux besoins de proximité des habitants des communes alentours.

Du fait de leur conurbation et de la complémentarité de leurs offres, les communes de Rieux-Minervois et Peyriac-Minervois composent un seul pôle d'équilibre.

Pôles de proximité : Ils proposent une offre partielle ou spécialisée en matière de services et se positionnent en relais locaux des bourgs secondaires

Autres communes

Communes d'hyperproximité : Ces communes ont une vocation principale résidentielle. Elles doivent pouvoir bénéficier de l'offre des bourgs ruraux, des pôles secondaires et du coeur d'agglomération grâce à une offre en mobilité renforcée. Elles peuvent s'organiser en groupe de communes pour mutualiser certains équipements (culture, sport, loisirs...)

Communes spécialisées

Villages touristiques : Ils disposent d'un fort rayonnement culturel au sein de l'Agglomération et en-dehors. Dotés d'équipements ou de structures d'accueil significatifs, ils se caractérisent par des intensités de fréquentation très différentes suivant la saison.

Cette attractivité touristique leur permet d'avoir un niveau d'équipements et de services supérieur aux pôles de même taille, ceux-ci profitant aussi à la population du territoire.

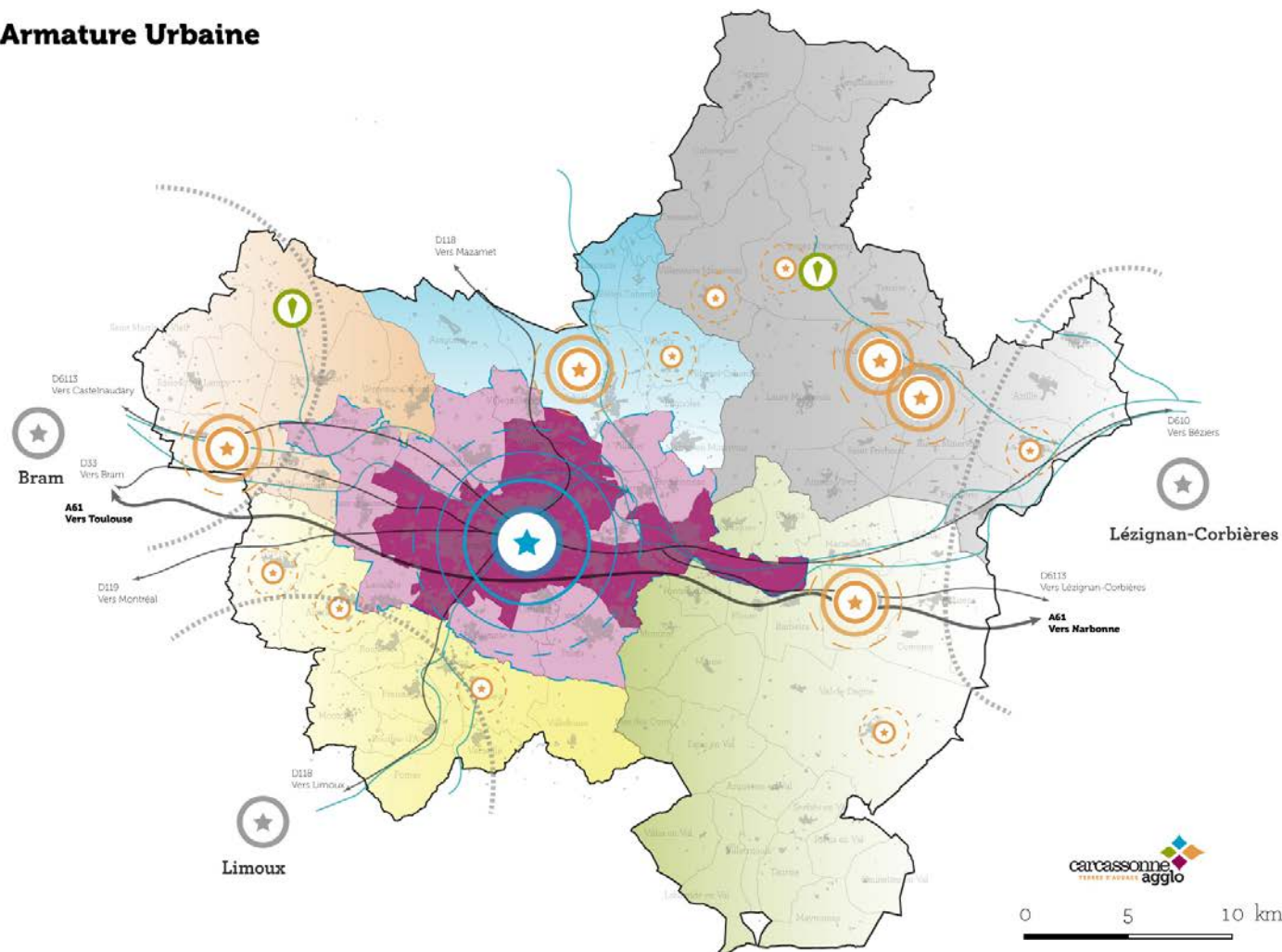
Pôles voisins

Pôles d'influence : Les pôles de Bram, Limoux et Lézignan-Corbières viennent offrir des services complémentaires à l'offre endogène au territoire notamment pour les communes limitrophes. Ils attirent quotidiennement travailleurs, consommateurs, patients et pour certains scolaires. Leur prise en compte doit notamment permettre de mieux mailler le territoire et de limiter les concurrences stériles.

Aire d'influence des pôles extérieurs : Les communes intégrées aux aires d'influence des pôles voisins bénéficient de leur offre. La mobilité entre ces espaces est un enjeu central.



Armature Urbaine



- | | | | |
|---|--|--|---|
| <p>Coeur d'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> Ville-centre Centre urbain du Coeur d'agglomération Autres communes du Coeur d'agglomération | <p>Pôles relais</p> <ul style="list-style-type: none"> Pôles d'équilibre Pôles de proximité | <p>Pôles voisins</p> <ul style="list-style-type: none"> Pôles d'influence Aires d'influence des pôles extérieurs <p>Communes spécialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> Villages touristiques | <p>Dialogues du SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> Piémont et Val-de-Dagne Cabardès Nord Carcassonnais Minervois Malepère - Sud |
|---|--|--|---|



DÉCLINAISON DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

STRUCTURATION

Les documents de mise en œuvre du Projet d'Aménagement Stratégique sont ici au nombre de deux :

- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), dont on a extrait un
- Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) définit les conditions de la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) de Carcassonne Agglo qui a pour ambition de mettre les transitions au cœur de son projet.

Le DOO traduit les ambitions politiques du PAS en prescriptions, recommandations et mesures d'accompagnement qui devront être déclinées, selon un principe de compatibilité, par Carcassonne Agglo, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le DOO est un document opposable pour mettre en œuvre les objectifs et la stratégie du PAS.

Les trois axes du projet de territoire sont déclinés dans le DOO :

- **Axe 1 : Faire des transitions une opportunité pour développer un territoire résilient**
- **Axe 2 : développer un territoire de proximité, en confortant le rôle des centralités**
- **Axe 3 : développer un territoire attractif, en s'appuyant sur un positionnement stratégique.**

• **Axe 1 : Faire des transitions une opportunité pour développer un territoire résilient**

Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé et d'accompagnement social

• **Axe 2 : développer un territoire de proximité, en confortant le rôle des centralités**

Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

Orientation n°2 : Revitaliser l'ensemble des centralités (centreville, centre-bourg et centre-village) en développant des démarches transversales

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

Orientation n°5 : Réfléchir les services et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

• **Axe 3 : développer un territoire attractif, en s'appuyant sur un positionnement stratégique.**

Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

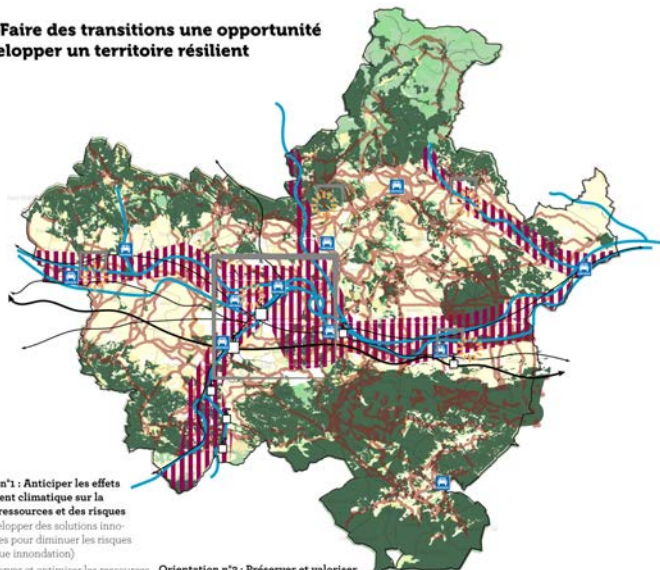
Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive et complémentaire

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

Orientation n°4 : Renforcer l'offre touristique, socle du rayonnement local



Axe 1 : Faire des transitions une opportunité de développer un territoire résilient



Orientation n°1 : Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques

- 🏠 Développer des solutions innovantes pour diminuer les risques (risque inondation)
- 💧 Préserver et optimiser les ressources en eau
- 🌾 Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

Orientation n°3 : Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire

- 🌿 Préserver les espaces agricoles et naturels à enjeux (Réservoirs de biodiversité)
- 🛤️ Corridors à préserver

Orientation n°5 : Prendre en compte les enjeux de santé

- 🏠 Développer des aménagements de proximité favorisant un environnement sûr et sain
- 🚶 Réduire l'exposition des habitants (principales infrastructures routières)

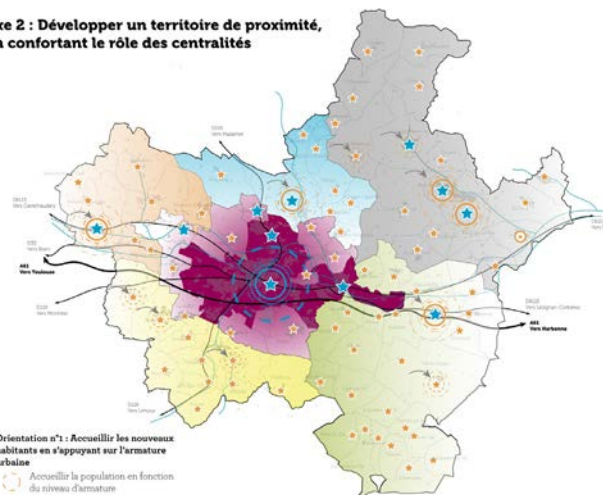
Orientation n°2 : Faire du territoire un acteur majeur de la transition énergétique

- 🏠 Développer des mobilités durables pour tous (gares existantes et haltes à rouvrir)
- 🏠 Aires de covoiturage

Orientation n°4 : Utiliser le numérique comme un outil au service du territoire

- ☀️ Poursuivre le développement et la mise en réseau des tiers-lieux et espaces de co-working

Axe 2 : Développer un territoire de proximité, en confortant le rôle des centralités



Orientation n°1 : Accueillir les nouveaux habitants en s'appuyant sur l'armature urbaine

- 🏠 Accueillir la population en fonction du niveau d'armature
- 👤 Prendre en compte les besoins spécifiques des communes touchées par les inondations

Orientation n°2 : Revitaliser les centralités

- 🌟 Coordonner la mixité des fonctions dans les centralités
- 🌟 S'inscrire dans les politiques nationales et régionales de revitalisation des centralités (Action Coeur de Ville, Petites Villes de Demain et Bourg-centre)

Orientation n°3 : Développer une politique commerciale en faveur des centralités

- 🌟 Proposer une offre commerciale pour tous

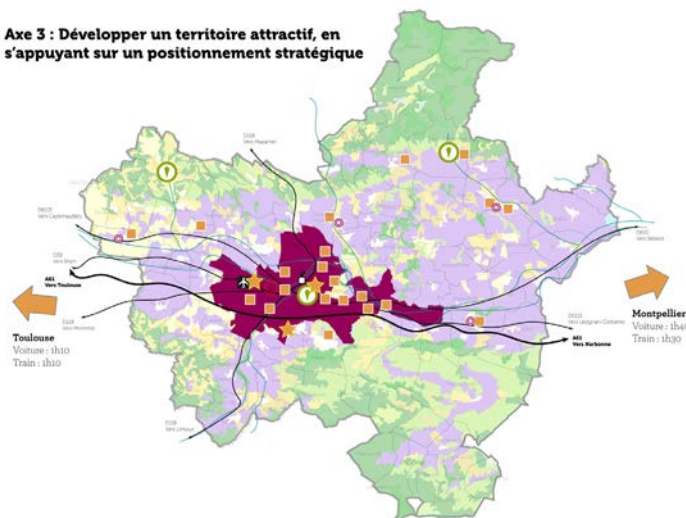
Orientation n°4 : Construire des parcours résidentiels pour répondre aux besoins de tous les habitants

- 🏠 Répondre aux besoins de tous

Orientation n°5 : Réaffirmer les services à la population et les mobilités au sein des dialogues du SCoT

- 🏠 Préserver les services de proximité (centralité et dialogues du SCoT)
- 🏠 Développer les connexions alternatives à la voiture en direction des différentes polarités

Axe 3 : Développer un territoire attractif, en s'appuyant sur un positionnement stratégique



Orientation n°1 : Affirmer sa position au cœur de la Région Occitanie

- 🏠 Renforcer la connexion du territoire (aéroport, gare, réseau routier)
- 🏠 Développer une offre de tourisme régionale et s'appuyer sur les événements culturels (pôles touristiques)
- 🏠 Renforcer les coopérations avec les métropoles toulousaines et montpelliéraines

Orientation n°2 : Construire une offre économique attractive

- 🌟 S'appuyer sur les filières clés du territoire et notamment sur le numérique (pôle numérique et tiers lieux)
- 🌟 Développer l'offre de formation et l'enseignement supérieur
- 🌟 Construire une offre économique lisible en confortant la vocation des zones

Orientation n°3 : Conforter les agricultures du territoire

- 🌿 Garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole et sylvicole (plans céréalières, viticulture, pâturage, maraîchage)

ZOOM SUR LE VOLET COMMERCIAL : LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL



LES SCÉNARIOS ENVISAGÉS

En complémentarité avec les scénarios de développement, les élus ont déterminé leur mode de développement préférentiel du commerce, venant servir de base au Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.

Trois scénarios ont été envisagés à l'issue du diagnostic commercial :

- > Un scénario (1) : «Fil de l'eau», qui prolonge les pratiques observées actuellement sur le territoire
- > Un scénario (2) : «Equilibre», qui s'appuie sur l'armature urbaine pour structurer le développement de l'offre commerciale
- > Un scénario (3): «Maitrise», qui privilégie les centralités du territoire pour le développement futur de l'offre commerciale

LE SCÉNARIO PRIVILÉGIÉ : LE RENOUVEAU DES CENTRALITÉS

A l'issue du diagnostic, les élus s'étaient accordés sur la nécessité de prendre de front la problématique commerciale, faisant état de la multiplication des zones commerciales en périphérie de Carcassonne qui amenait une concurrence nocive entre elles ainsi qu'une déprise croissante des centralités historiques.

Face aux trois scénarios, les élus se sont orientés rapidement vers le scénario (3), répondant à leurs attentes et aux orientations régionales et nationales en faveur des centralités. Ils souhaitent néanmoins profiter du gel des zones commerciales de périphérie pour organiser leur requalification et améliorer leurs performances environnementales et leur traitement paysager, notamment par l'effort de renouvellement urbain des friches commerciales existantes. Ils souhaitent aussi davantage insister sur la complémentarité à trouver entre les différentes centralités en fonction du niveau d'armature, afin de préserver les commerces existants dans toutes les centralités mais aussi d'assurer sur l'ensemble de l'agglomération la réponse aux besoins quotidiens.



DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE

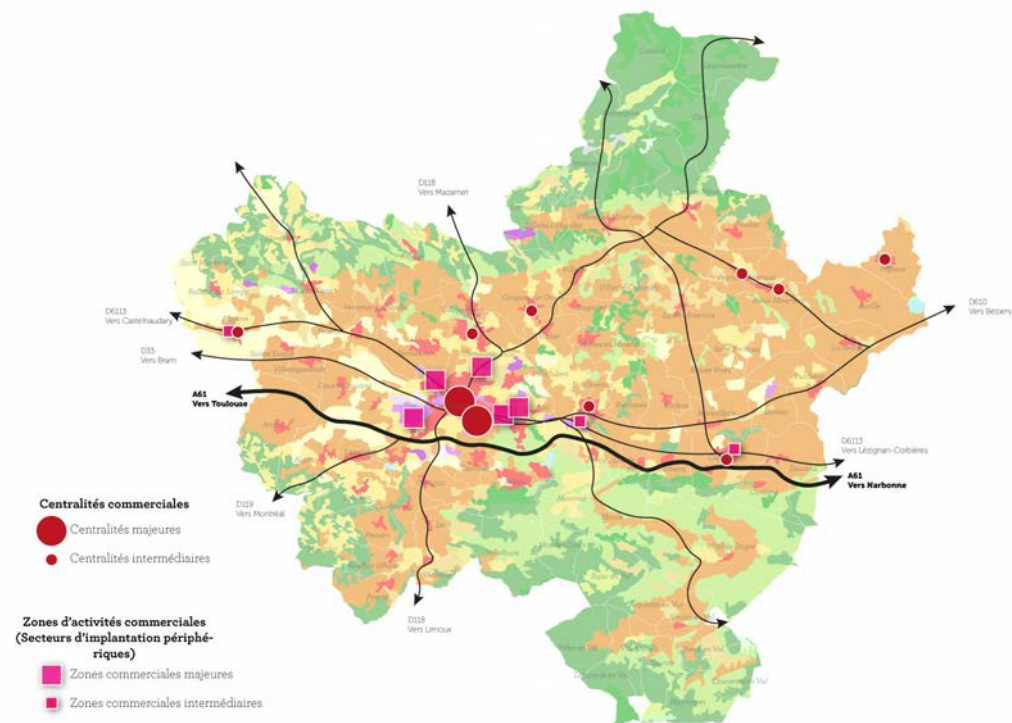
Ils ont ainsi fixé trois orientations pour le développement du commerce à horizon 2042 :

> Lutter contre l'évasion du commerce en périphérie Le SCoT réaffirme les centralités comme lieu préférentiel d'accueil du commerce. Cela passe notamment par l'impossibilité d'étendre ou de créer de nouvelles zones commerciales de périphérie et par la requalification des centres bourgs historiques.

> Proposer une offre commerciale pour tous Le SCoT souhaite répondre à l'ensemble des besoins de proximité. Cela passe par une protection confortée des linéaires commerciaux et du dernier commerce mais aussi par le renforcement de la mobilité vers et au sein des centralités. Le SCoT souhaite aussi affirmer les exigences paysagères, architecturales et environnementales de l'ensemble des pôles commerciaux afin que ces espaces contribuent positivement au cadre de vie.

> Anticiper les nouvelles pratiques commerciales Face à l'émergence de nouveaux modes de consommer et des nouvelles demandes, le SCoT accompagne les évolutions du commerce, notamment sur le volet numérique, logistique et de proximité.

Localisation préférentielle des commerces SCoT Carcassonne Agglo



LES OBJECTIFS DU DOO

Une production de logements pour répondre aux besoins de la population

Un besoin en logement alimenté par l'attractivité résidentielle et le vieillissement des ménages

Le SCoT identifie un besoin moyen d'environ 750 logements par an à produire :

- > Une croissance démographique visée de + 0,5 %/an dans le prolongement des dynamiques départementales : + 12 000 habitants à horizon 2042 et un besoin en logements d'environ 6 300 logements supplémentaires.
- > Un desserrement des ménages qui se poursuit (moins de personnes par foyer) passant de 2,1 en 2022 à 1,9 à horizon 2042, en lien avec l'évolution des modes de vie et au vieillissement des ménages : un besoin d'environ 6 500 logements supplémentaires.
- > Une attractivité touristique qui se poursuit et consomme du logement : environ 110 logements par an, soit 2 200 logements à horizon 2042.

Au total, ce sont donc environ **15 000 logements supplémentaires à produire à horizon 2042** pour répondre aux besoins de l'agglomération.

Une production diversifiée pour répondre aux besoins des plus précaires

Un effort de production de logements sociaux calibrés en fonction du niveau d'armature :

Organisation territoriale	Part de logement social à produire
Centre urbain	20 % 35 % sur Villemoustaussou
Communes du cœur d'agglomération	25 %
Pôles d'équilibre	25 %
Pôles de proximité	15 %
Communes d'hyper proximité	15 %

Une répartition du besoin en logement par sous-territoire pour rééquilibrer la production de logement en faveur des centralités

Le SCoT prévoit le renforcement des polarités du territoire et une répartition entre les dialogues SCoT qui prend en compte les dynamiques récentes sur chacun des territoires, en cherchant à limiter le phénomène de périurbanisation au profit du centre urbain et en premier lieu de la ville de Carcassonne. Pour répondre à cette dynamique démographique mais aussi aux besoins internes déjà identifiés, le SCoT propose de répartir en cohérence les 7 500 logements à produire sur la période 2022-2032. Cette répartition sera poursuivie à horizon 2042.

Territoire	Contribution projetée 2022-2032	Habitants supplémentaires 2022-2032	Besoins en logements 2022-2032
Cœur d'agglomération	48,1 %	2 818	3 571
Dont Centre urbain	30.7%	1 799	2 310
Dont autres communes du Cœur d'agglomération	17,4%	1 019	1 261
Minervoies	12,3 %	733	941
Dont Bi-pôle d'équilibre Rieux-Peyriac	2.8%	164	211
Dont Pôles de proximité (Caunes, La Retorde, Villeneuve-Minervoies)	3,8%	223	286
Dont Communes d'hyper proximité	5,9 %	346	444
Malepère-Sud	13,1 %	761	982
Dont Pôles de proximité (Alairac ; Arzens ; Leuc)	6.5 %	381	489
Dont Communes d'hyper proximité	6.6 %	384	493
Cabardès	8,0 %	469	701
Pôle d'équilibre (Alzonne)	1.6%	94	120
Communes d'hyper proximité	6,4%	375	481
Nord-Carcassonnais	7,1 %	416	536
Pôle d'équilibre (Conques sur Orbiel)	2.7%	158	205
Pôle de proximité (Villegly)	2.1%	120	153
Communes d'hyper proximité	2.3%	138	178
Piémont-Val-de Dagne	11,8 %	689	885
Pôle d'équilibre (Capendu)	1.4 %	80	102
Pôle de proximité (Val de Dagne)	1.5 %	88	113
Communes d'hyper proximité	8.9 %	521	670



Une politique de développement économique qui s'appuie sur les filières-clés du territoire

Un développement économique qui s'appuie sur les filières-clés

Le SCoT propose de :

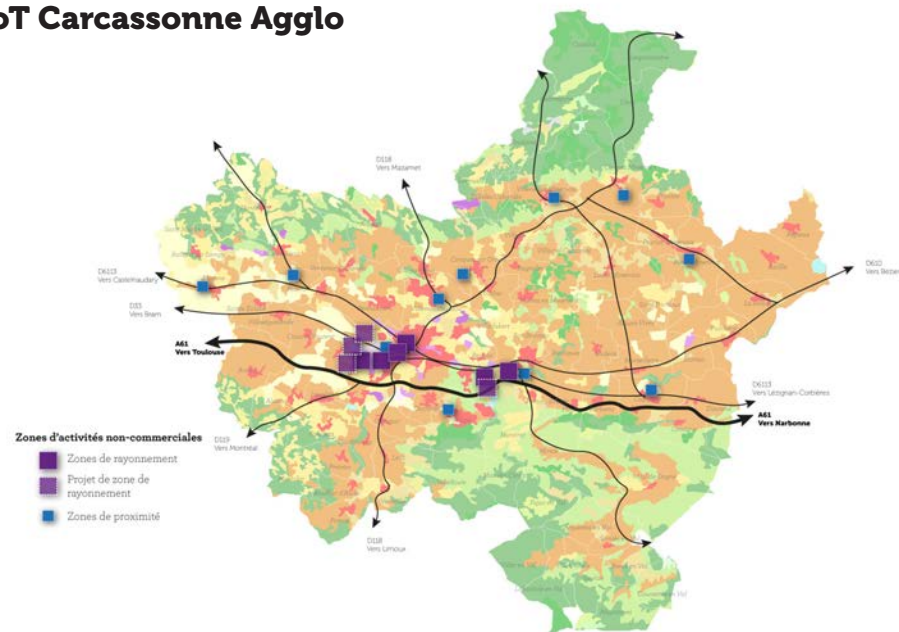
- diversifier l'activité touristique,
- consolider la filière agroalimentaire (filieres de qualité, circuits-courts, transformation, lutte contre les friches agricoles...),
- développer l'économie de proximité (artisanat, services aux personnes...),
- d'innover en lien avec la numérisation de l'économie, le pôle universitaire...

Un foncier économique ciblé et qualitatif

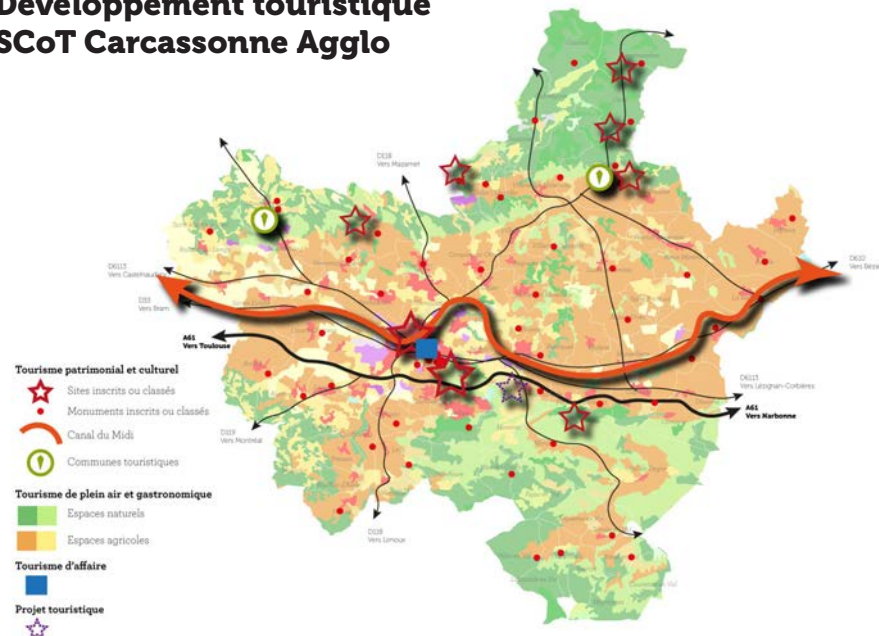
Le SCoT de Carcassonne Agglo rappelle que l'extension ou la création de nouvelles zones d'activités ne doit pas permettre une consommation d'espaces supplémentaires supérieures à 135 hectares à horizon 2042 (90ha sur la période 2022-2032 puis 45 ha sur la période 2032-2042) :

- > 95 ha réservés aux projets de nouvelles zones de rayonnement
- > 30 ha réservés aux extensions et créations de zones de proximité au sein des pôles de l'armature urbaine
- > 10 ha pour les besoins de proximité des autres communes

Zones d'activités SCoT Carcassonne Agglo



Développement touristique SCoT Carcassonne Agglo



Un projet qui agit volontairement pour diminuer le rythme de consommation d'espace

Une priorité donnée à la densification du tissu urbain existant

Le SCoT priorise la production de logements nouveaux au sein des enveloppes urbaines.

Le SCoT prévoit la production d'un minimum de 50 % des besoins en logements (environ 3 750 logements à horizon 2032) au sein de l'enveloppe urbaine des villes, bourgs, villages et hameaux. Ces 50 % comprennent le comblement des dents creuses de moins de 5 000m², le changement de destination vers le logement de bâtiments existants, la division parcellaire (de moins de 5000m²), la remise sur le marché de logements, la division de logements existants...

Cet objectif s'appuie également sur la réduction de la vacance avec la remise sur le marché d'environ 1% du parc chaque année soit environ 70 logements par an (1500 logements mobilisés à horizon 2042 soit 10 % des besoins identifiés).

Densité des opérations en extension

Le SCoT prévoit des densités adaptées en fonction du niveau de polarité :

- 27 log/ha pour le centre urbain
- 18 log/ha pour les communes du cœur d'agglomération
- 18 log/ha pour les pôles d'équilibre
- 15 log/ha pour les pôles de proximité
- 12 log/ha pour les communes d'hyper proximité

Compte foncier lié à l'habitat (foncier maximum nécessaire en extension)

L'application des densités et de l'objectif de densification nous donne les surfaces maximales en extensions dédiées à l'habitat

Territoire	Logements à produire	Dont minimum en densification (50 %)	Dont maximum en extension (50 %)	Foncier maximal nécessaire en extension (ha)
Cœur d'agglomération	3 571	1 786	1 785	76,3
Dont Centre urbain	2 310	1 155	1 155	44,4
Dont autres communes du Cœur d'agglomération	1 261	631	630	35,1
Minervois	941	471	470	33,9
Dont Bi-pôle d'équilibre Rieux-Peyriac	211	106	105	5,9
Dont Pôles de proximité (Caunes, La Retorde, Villeneuve-Minervois)	286	143	143	9,5
Dont Communes d'hyper proximité	444	222	222	18,5
Malepère-Sud	982	491	491	36,8
Dont Pôles de proximité (Alairac ; Arzens ; Leuc)	489	245	244	16,3
Dont Communes d'hyper proximité	493	247	246	20,5
Cabardès	701	351	350	23,3
Pôle d'équilibre (Alzonne)	120	60	60	3,3
Communes d'hyper proximité	481	241	240	20,0
Nord-Carcassonnais	536	268	268	18,2
Pôle d'équilibre (Conques sur Orbiel)	205	103	102	5,7
Pôle de proximité (Villegly)	153	77	76	5,1
Communes d'hyper proximité	178	89	89	7,4
Piémont-Val-de Dagne	885	443	442	34,5
Pôle d'équilibre (Capendu)	102	51	51	2,8
Pôle de proximité (Val de Dagne)	113	57	56	3,8
Communes d'hyper proximité	670	335	335	27,9
Communes sinistrées				20
Total SCoT	7 500	3 750	3 750	226



Besoin en foncier nécessaire au développement économique à horizon 2032 et 2042

Ces projets ne doivent pas amener à consommer plus de 90 ha de foncier agricole ou naturel à horizon 2032 et 45 ha entre 2032 et 2042.

Besoin en foncier nécessaire aux équipements à horizon 2032

Afin d'absorber la croissance démographique attendue et de répondre aux besoins nouveaux d'une population vieillissante, le SCoT prévoit la disponibilité de 20 ha de foncier en extension pour supporter les projets répondant aux besoins de proximité et de rayonnement de la population.

Consommation foncière projetée : Bilan

Au final, ce sont près de 342 ha (hors bonus aux communes sinistrées) qui représentent l'enveloppe maximale d'extension foncière du territoire, une réduction d'environ 50 % du rythme de consommation d'espace à horizon 2032.

Les objectifs seront poursuivis sur la période 2032-2042 afin d'aboutir à la réduction du rythme d'artificialisation des sols d'environ 50 % supplémentaires.

Un projet volontariste en faveur de la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources

Une ressource en eau préservée

Le SCoT fait de la préservation de la ressource en eau une de ses priorités en fixant des objectifs d'amélioration des réseaux et de gestion des ressources.

Une cap tracé vers un territoire à énergie positive

Le SCoT a été élaboré en parallèle du Plan Climat Air-Energie Territorial fixant les objectifs de l'agglomération en matière d'économies d'énergie et de consommation d'énergies renouvelables. Le SCoT traduit cette ambition en accompagnant sa traduction au sein des documents d'urbanisme locaux par l'identification des sites propices à l'accueil d'installations de production énergétique renouvelable et par la mise en place d'objectifs et d'outils pour améliorer la performance énergétique du bâti et des aménagements.

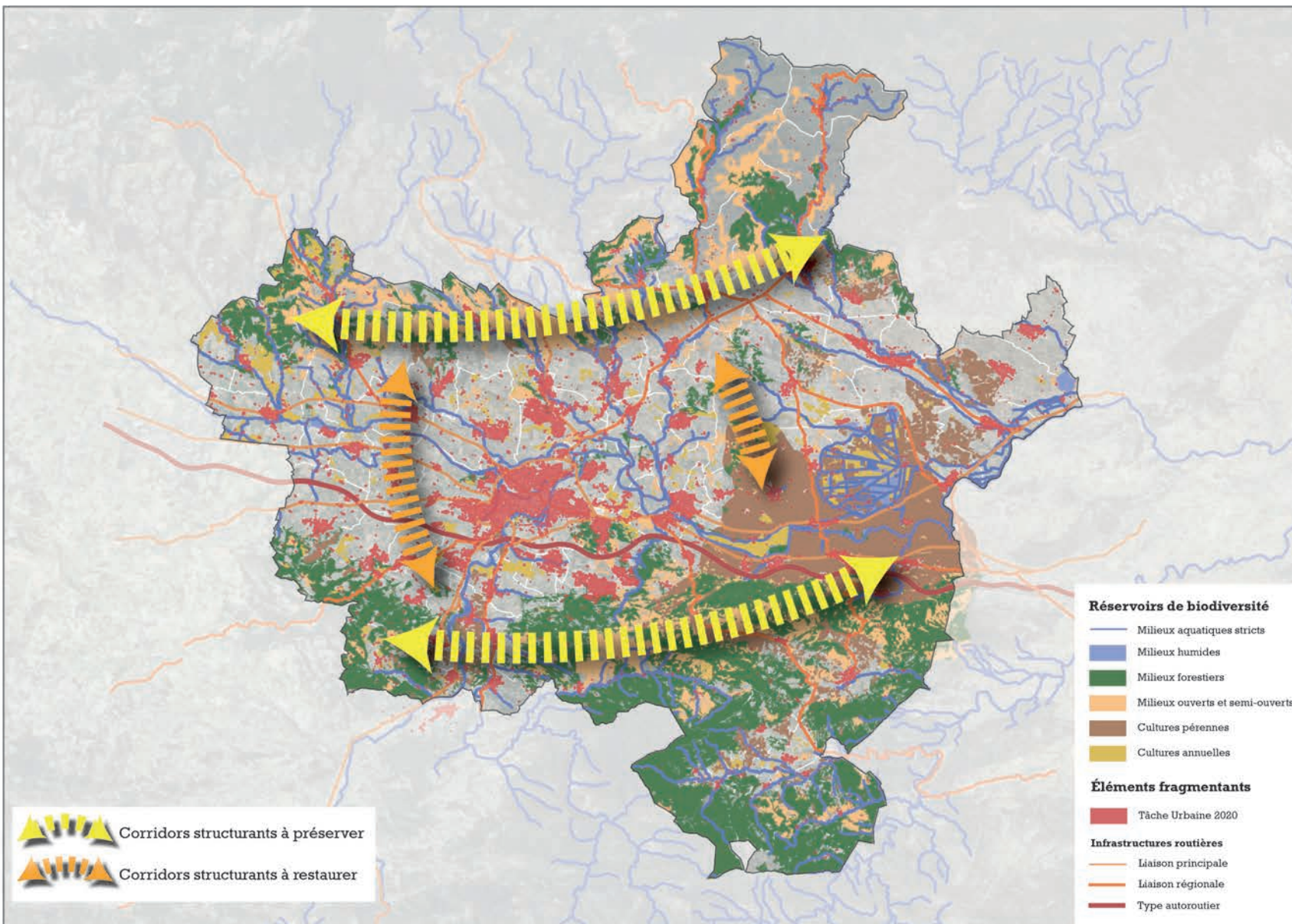
Des milieux naturels et agricoles au cœur des attentions

Le SCoT établit une cartographie des milieux à préserver en priorité en fonction de leur sensibilité et de leur importance dans le maintien de la biodiversité locale.

Il identifie notamment la «Trame Verte et Bleue», réseau d'habitats et d'espaces de circulation d'espèces locales, à préserver dans les projets d'aménagement locaux. Il fixe notamment des objectifs de remise en bon état de certains corridors écologiques fragilisés par l'activité humaine, notamment au niveau de la plaine audoise dont les nombreux aménagements sont autant d'obstacles à la biodiversité.

Face à un terroir riche et diversifié, le SCoT fixe également des objectifs en termes de préservation des espaces agricoles à enjeux (production de qualité, support de biodiversité, terres irriguées...).





ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET

INCIDENCES NOTABLES PROBABLES

METHODE

Le rapport de présentation doit présenter les incidences du projet sur l'environnement de trois façons :

- 1 / La description et l'évaluation des incidences notables que peut avoir le document sur l'environnement (L104-4 du Code de l'Urbanisme)
- 2 / Une analyse des incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement (R104- 18 3a du code de l'urbanisme)
- 3 / Une analyse des problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement (R104-18 3b du code de l'urbanisme)

Ainsi, la présente évaluation environnementale s'attache dans un premier temps à établir les incidences du projet sur l'environnement, puis à les caractériser pour déterminer leur probabilité et leur importance.

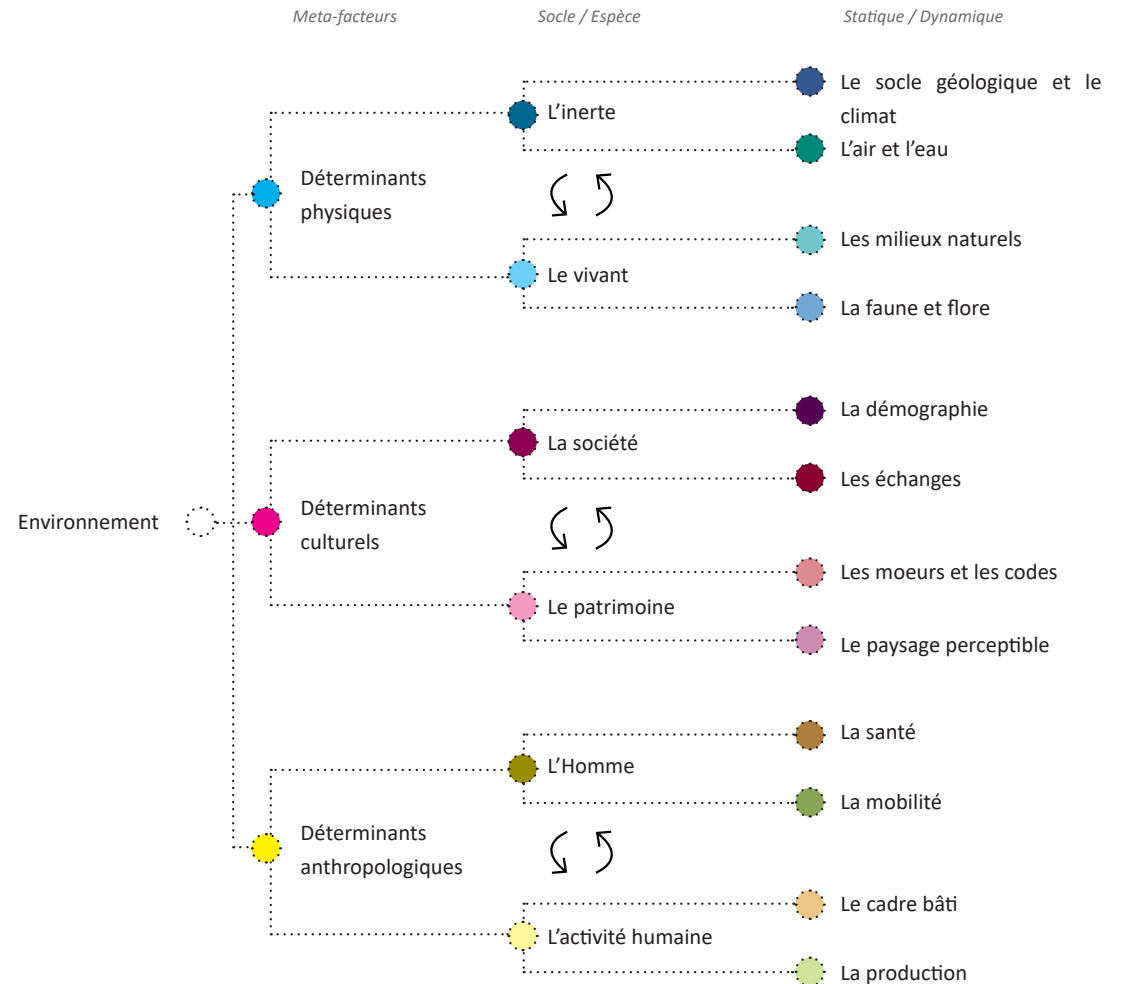
Elles sont également analysées plus spécifiquement au regard des zones susceptibles d'être affectées. Les incidences sur l'environnement sont analysées en considérant la complexité de l'environnement, et les interactions inhérentes à ce système complexe.

On distingue trois familles de facteurs d'évolution de l'environnement : les déterminants physiques (liés à l'activité terrestre), les déterminants culturels (construit collectif) et anthropiques (les caractéristiques et l'évolution de l'établissement humain).

Pour chacune de ces familles, on distingue ensuite l'individu et son contexte (l'animal et le socle naturel / l'Homme et son cadre de vie / la Société et sa structure).

Enfin, le dernier niveau de raffinement distinguent les facteurs d'évolution du territoire selon une dichotomie statique (paramètres à évolution relativement plus lente) / dynamique (paramètres à évolution relativement plus rapide).

- Intervalles environnementaux -



Bilan des incidences du SCoT sur l'environnement

	TENDANCES		ACTION DU SCOT			
	ACTUELLES	PROJETÉES	CRÉE	ÉVITE	RÉDUIT	COMPENSE
L'inerte ● Le socle géologique et le climat I1 : Artificialisation des sols I2 : Exposition des populations aux risques naturels I3 : Émissions de gaz à effet de serre I4 : Captation et stockage des gaz à effet de serre I5 : Exposition des populations aux conséquences du changement climatique I6 : Exposition des milieux agricoles et naturels aux conséquences du changement climatique	✘	▼	●	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	●
	▲	▼	●	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	○
	▲	▼	○	●	●	○
Déterminants physiques ● L'air et l'eau I7 : Qualité de l'air I8 : Qualité des eaux superficielles et souterraines I9 : Quantité des eaux superficielles et souterraines I10 : Réseaux d'eau	▲	▼	○	●	●	○
	▼	▼	○	●	●	●
	▲	✘	○	●	●	○
	✘	▼	○	●	●	○
Le vivant ● Les milieux naturels I11 : Occupation des sols I12 : Milieux forestiers I13 : Milieux humides I14 : Milieux ouverts/semi-ouverts I15 : Cultures annuelles et pérennes I16 : Milieux aquatiques stricts	✘	▼	○	●	●	●
	▲	✘	○	●	●	●
	✘	▼	○	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	●
	▲	▼	○	●	●	●
● La faune et flore I17 : Continuité des corridors écologiques I18 : Réservoirs de biodiversité	▲	▼	○	●	●	●
	✘	✘	○	●	●	●




▼ Probable amélioration

✘ Poursuite de la tendance

▲ Probable détérioration





-  Probable amélioration
-  Poursuite de la tendance
-  Probable aggravation

	TENDANCES		ACTION DU SCOT			
	ACTUELLES	PROJETÉES	CRÉE	ÉVITE	RÉDUIT	COMPENSE
La société Déterminants culturels	La démographie					
	19 : Structure de la population					
	20 : Accès aux services					
	Les échanges					
	21 : Bilan énergétique du territoire					
Le patrimoine	22 : Gestion des déchets					
	23 : Mouvements domicile/travail					
	24 : Coopérations inter et extra territoriales					
	25 : Tourisme					
	Les moeurs et les codes					
L'Homme	Le paysage perceptible					
	26 : Grands paysages					
	27 : Entrée de ville					
Déterminants anthropologiques	28 : Architecture					
	La santé					
	29 : Exposition aux risques, pollutions et nuisances					
L'activité humaine	30 : Accès aux soins					
	La mobilité					
	31 : Alternatives à la voiture individuelle					
	32 : Cheminements doux					
La production	Le cadre bâti					
	33 : Patrimoine bâti					
	34 : Densités					
	35 : Parc de logement					
	36 : Centralités					
La production	37 : Aménagement commercial					
	38 : Offre à destination des entreprises					
	39 : Agriculture					
La production	40 : Productif					
	41 : Présentiel					



